



Politique de garantie C&I ESS de Fox ESS pour les systèmes G-Max

1. Portée de la garantie

Fox ESS CO., LTD., une société enregistrée en Chine, dont le siège légal est situé au n° 939, Jinhai Third Road, zone industrielle du nouvel aéroport, district de Longwan, ville de Wenzhou, province du Zhejiang, Chine (ci-après dénommée « **Fox ESS** »), offre la garantie limitée suivante pour les produits qu'elle fournit sous l'appellation système GMax (ci-après désignés par « **Produit** » ou « **Produits** », sauf indication contraire). Fox ESS se réserve, à sa seule discrétion, le droit de refuser le remplacement du ou des Produit(s) si les termes et conditions de la présente Politique sont violés. La présente Politique de Garantie Fox ESS (ci-après dénommée la « **Politique** » ou la « **Garantie** ») s'applique dans les pays listés ci-dessous où le produit est vendu par l'intermédiaire de partenaires reconnus par Fox ESS. Les Produits couverts par cette Politique incluent :

le système G-Max

Fox ESS sera le garant de la Garantie définie dans les présentes pour les Produits achetés et installés uniquement dans les pays et/ou régions suivants :

Union Européenne (Autriche, Belgique, Bulgarie, Danemark, Croatie, Chypre, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède, Slovaquie, Slovénie, Espagne, République tchèque) ; Bosnie-Herzégovine, Norvège, Écosse, Suisse, Royaume-Uni, Albanie, Serbie, Monténégro, Macédoine du Nord et territoires d'outre-mer des pays listés dans l'Union Européenne et au Royaume-Uni. Les pays non mentionnés ont des conditions de garantie différentes.

Cette garantie est non transférable, sauf lorsque les Produits restent installés dans le bâtiment ou le site d'exploitation initial, tel que communiqué à Fox ESS, et que les Produits sont la propriété du premier acheteur ou utilisateur final (tel que défini ci-dessous). Dans ce cas, cette garantie sera transférée à tout acheteur ultérieur de ce bâtiment ou des Produits, à condition que les Produits demeurent installés dans ce bâtiment ou sur le site où les Produits ont été initialement installés.

2. Parties contractantes

La garantie sur les Produits fournie par Fox ESS s'applique exclusivement aux clients qualifiés de professionnels, c'est-à-dire à une personne ou une entité achetant le produit ou le service dans le cadre de ses activités professionnelles ou commerciales (ci-après dénommée « **B2B** »). Par conséquent, toutes les dispositions de cette garantie excluent l'application des lois de protection des consommateurs prévues par la législation nationale et les directives européennes, sauf en ce qui concerne les obligations imposées par les réglementations européennes sur la protection des données (RGPD), comme mentionné ici..

Cette politique est donc fournie exclusivement au premier acheteur du produit auprès de Fox (ci-après dénommé « **Acheteur** »), lorsque l'Acheteur est un distributeur, un revendeur ou un électricien agréé (ci-après dénommé « **Installateur** »), qui fournit le produit à une autre partie (ci-après dénommée « **Utilisateur final** ») où le produit est installé. Fox ESS ne sera pas responsable des demandes de garantie formulées par des parties ne relevant pas de la catégorie B2B, sauf ce qui est spécifié dans les présentes.

Important:

Veuillez noter que cette politique de garantie couvre les produits Fox ESS spécifiques énumérés ici. Les pièces auxiliaires ou dispositifs supplémentaires fournis par Fox ESS peuvent être couverts par une politique de garantie distincte, à condition qu'une telle garantie soit convenue, rédigée et signée par Fox ESS ou ses affiliés. Un affilié désigne une entreprise appartenant au même groupe d'entreprises que Fox ESS, caractérisée par une relation de contrôle direct ou indirect.

Cette politique ne doit pas être considérée comme une garantie de la durabilité du produit ni inclure toute capacité du produit autre que celle stipulée dans les présentes.

La validité de cette politique est soumise à l'enregistrement en temps opportun du produit acheté auprès de Fox ESS sur la plateforme de surveillance Fox ESS à l'adresse suivante : <https://www.foxesscloud.com/v2> – en suivant les étapes indiquées – au plus tard 6 mois après l'installation du produit. Les produits achetés et couverts par cette politique doivent rester en ligne pendant toute la durée de la période de garantie pour garantir la validité de la garantie. Si, en raison de problèmes de réseau ou d'autres raisons indépendantes des mises à jour ou interventions autorisées par Fox ESS, le produit se déconnecte, la période de déconnexion ne doit pas excéder 6 mois sur une période de 12 mois. De plus, les demandes de garantie doivent être soumises dans les 3 mois suivant la dernière connexion en ligne, sinon cette politique deviendra invalide..

Afin de maintenir la continuité du service fourni par Fox ESS, l'entreprise exige la possibilité d'effectuer des mises à jour de firmware à distance sur les onduleurs et les batteries pendant la période de garantie. Ce consentement à la mise à jour doit être donné à la suite d'une communication de Fox ESS concernant la nécessité d'une telle intervention. L'Acheteur s'engage à obtenir ce consentement au préalable, et ce, non exclusivement de l'Utilisateur final. Il s'engage également à respecter les lois sur la protection de la vie privée, notamment en ce qui concerne la communication de données personnelles, conformément aux réglementations nationales et internationales en matière de protection des données (RGPD).

L'Acheteur reconnaît que de telles mises à jour peuvent perturber temporairement le fonctionnement des Produits. En installant le Produit et en le connectant au portail de surveillance de Fox ESS, l'Acheteur consent à des mises à jour périodiques sans préavis. Nonobstant la protection des droits à la vie privée telle que décrite, si une mise à jour en ligne ne peut être complétée, Fox ESS se réserve le droit de contacter l'Utilisateur final (tel que défini ci-dessous) en utilisant les coordonnées fournies sur la plateforme de surveillance afin de faciliter les actions nécessaires à l'exécution de la mise à jour.

Un « Utilisateur final » au sens de cette garantie est toute personne qui possède un système et ne l'a pas acquis en vue de le revendre ou de l'installer pour le compte de tiers dans le cadre de son activité professionnelle ou commerciale indépendante. Cela s'applique indépendamment de l'identité de l'acheteur du Produit.



En plus des réclamations découlant de la présente garantie, l'Utilisateur final dispose également de droits légaux en matière de responsabilité du fait des produits et de recours pour vices contre le vendeur. Il convient de noter que, s'agissant de l'applicabilité des lois sur la protection des consommateurs — que cette politique exclut en raison de sa nature de contrat B2B —, le vendeur peut être une entité autre que Fox ESS. Ces droits potentiellement plus favorables pour l'Utilisateur final ne sont ni remplacés ni limités par la présente garantie du fabricant.

3. Portée, durée et limitations de la garantie

Sous réserve des limitations énoncées ci-dessous, la présente politique couvre divers composants du système G-MAX, y compris l'unité principale et certaines pièces spécifiques comme détaillé ci-après.

I. Garantie de performance du système G-MAX

a. Conditions de la garantie de performance:

Fox ESS garantit et déclare que le Produit conserve soit soixante-dix pour cent (70 %) de l'énergie utilisable, soit 215 kWh, ou atteint un débit minimal de 1141,55 MWh, pendant une durée de dix (10) ans, calculée à partir de la première des deux dates suivantes : (i) sa première installation ou (ii) trois mois après la livraison des Produits à l'acheteur initial (selon les Incoterms 2020), selon la date la plus proche. Fox ESS garantit les conditions suivantes pour chaque année de fonctionnement du Produit dans des conditions normales et conformément aux termes des présentes.

Durée (année)	SOH	Débit énergétique (MWh)
0	100%	0.00
1	94.57%	114.16
2	90.87%	228.31
3	87.64%	342.47
4	84.68%	456.62
5	81.91%	570.78
6	79.30%	684.93
7	76.81%	799.09
8	74.44%	913.24
9	72.17%	1027.40
10	70.00%	1141.55

Tous les débits énergétiques mentionnés ci-dessus sont calculés au niveau du système, ce qui fait référence spécifiquement à la sortie énergétique du système G-MAX, et non à celle calculée sur la base du pack de batteries.

AVERTISSEMENT : VEUILLEZ NOTER QUE LA GARANTIE DE PERFORMANCE DÉCRITE CI-DESSUS COUVRE UNIQUEMENT LES PACKS DE BATTERIES ET QUE CETTE GARANTIE EST VALIDE UNIQUEMENT SI LA BATTERIE EST UTILISÉE DANS DES CONDITIONS NORMALES ET CONFORMÉMENT AUX SPÉCIFICATIONS ET MANUELS FOURNIS PAR FOX ESS.

C'est une condition préalable pour que la garantie de performance du pack de batteries soit valide:

- Température ambiante : 25°C (77°F)
- Température initiale de la batterie depuis le BMS : 25°C
- Mesure du courant et de la tension du côté DC de la batterie
- Profondeur de décharge : 100%
- Conditions de charge/décharge recommandées (les conditions de charge et de décharge doivent concerner un pack de batteries complet)
- Charge : Charge à courant constant de 0.2C (56A) jusqu'à 3.54V pour chaque cellule, puis charge à courant constant de 14A jusqu'à la tension de coupure de charge de chaque cellule (3.65V pour une cellule) ou la tension totale de coupure de charge (219V)
- Stationnaire pendant 30 minutes
- Décharge : Décharge à courant constant de 0.2C (56A) jusqu'à la tension de coupure de décharge de chaque cellule (2.8V) ou la tension totale de coupure de décharge (168V);
- Ce débit correspond à l'énergie restante maximale actuelle, qui doit être multipliée par DOD (100%) pour obtenir l'énergie maximale utilisable actuelle. Les mesures de courant et de tension doivent être effectuées du côté DC de la batterie.

Dans le cas où le pack de batteries ne maintient pas la capacité de rétention spécifiée comme indiqué dans nos termes de garantie, Fox ESS réparera ou remplacera, à sa seule et entière discrétion, le pack de batteries affecté en conséquence.

La garantie est basée sur une hypothèse de 2 cycles par jour. Pour les demandes de garantie pratiques ou les calculs, le critère qui se produit en premier s'appliquera.

Sans préjudice du choix de la réparation en cas de défaut du système ou de toute autre circonstance où la garantie s'applique, **Fox ESS** garantit la disponibilité des pièces de rechange pour le système pendant les trois premières années suivant l'installation. La garantie des années supplémentaires sera assurée soit par le remplacement de pièces de rechange, soit par le remplacement complet du modèle, à condition que les conditions de la présente garantie soient remplies.

b. Garantie des composants du système

Les produits industriels et commerciaux Fox ESS sont soumis aux garanties actuelles par défaut. Toute garantie supplémentaire et les droits y afférents peuvent être définis dans un document séparé, convenu et signé par les parties concernées.

Une garantie avancée ne peut être fournie que lorsque les produits sont connectés au cloud Fox ESS ou lorsqu'un achat est effectué pour une inspection hors ligne.

Si le client ne parvient pas à se connecter au système de gestion Fox ESS dans les trois mois suivant la date d'installation du produit, Fox ESS se réserve le droit d'annuler la garantie avancée

Composants du système	Durée de la garantie de base (années)
-----------------------	---------------------------------------

Système de conversion d'énergie (PCS)	5
Système résistant au feu	3
Système de refroidissement liquide	3
Système de gestion de l'énergie (EMS)	3*
Système de gestion de la batterie (BMS)	5

* Fox ne sera pas responsable des dommages causés à la machine ni des autres frais de compensation dus à l'utilisation d'un EMS tiers qui n'est pas certifié par notre société comme étant compatible..

4. Éligibilité à la réclamation de la politique

Les seules personnes éligibles pour faire une réclamation au titre de cette garantie sont l'Acheteur, l'Installateur et le personnel autorisé de Fox ESS. Si l'Acheteur et/ou l'Installateur fait l'objet d'une administration ou d'une insolvabilité, ou si le site est situé dans une zone isolée, l'Utilisateur final/Installateur, sous réserve du consentement préalable de Fox ESS, peut nommer un Installateur local pour accomplir les fonctions de l'Installateur d'origine.

5. Responsabilité limitée

En cas de dommages liés aux causes listées ci-dessous, aucune réclamation au titre de la garantie ne sera reconnue ni acceptée. Les réclamations relatives à des défauts causés par les facteurs suivants ne sont pas couvertes par les obligations de garantie de Fox ESS :

- Installation incorrecte du/des produit(s) et/ou installation par un installateur non autorisé ;
- Mauvais stockage du produit avant l'installation, sauf si Fox ESS a stocké le produit ;
- Non-conformité aux réglementations et normes applicables ;
- Non-respect de l'utilisation prévue ou des instructions d'installation et de fonctionnement en vigueur au moment de l'installation, notamment lorsque les limites prescrites concernant l'emplacement d'installation, l'humidité ambiante et la température n'ont pas été respectées ; ou si une extension de batterie n'a pas été effectuée conformément aux spécifications du fabricant (veuillez consulter le manuel pour les conditions spécifiques).
- Modifications, réparations ou autres interventions non autorisées effectuées par l'utilisateur final ou un tiers sans formation certifiée par Fox ESS et/ou ses affiliés et sans l'approbation de Fox ESS et/ou ses affiliés, en particulier lors de l'utilisation de pièces et d'accessoires qui ne respectent pas les spécifications d'origine de Fox ESS et/ou de ses affiliés ou qui ne sont pas approuvés par Fox ESS et/ou ses affiliés pour être utilisés.
- Utilisation, installation, mise en service ou fonctionnement incorrects ou non conformes.
- Câblage incorrect du produit entraînant des arcs ou des dommages au produit ou à ses pièces ;
- Mauvaise utilisation ou abus du/des produit(s) par l'installateur ou l'utilisateur final, y compris, mais sans s'y limiter, des dommages résultant de la chute du produit lors de l'installation.
- Utilisation de connecteurs inadéquats, comme lorsque l'installateur a installé le produit avec des connecteurs d'une marque et/ou d'un modèle différents de ceux fournis avec le produit.
- Dommages au produit provenant d'autres parties du système.
- Force majeure, y compris les événements atmosphériques tels que les dommages causés par des tempêtes, la foudre, les surtensions, les incendies, les orages, les inondations et des phénomènes similaires ;
- Négligence, abus, mauvaise utilisation, maintenance incorrecte ou absence de maintenance, comme indiqué dans le manuel. Cela inclut le cas où la maintenance n'est pas exécutée par du personnel qualifié ;
- Dommages survenant pendant le transport du/des produit(s).
- Dommages ou accidents dus aux actions de tiers ou pour toute autre raison différente de l'utilisation standard du produit.
- Défauts qui n'affectent pas le bon fonctionnement du/des produit(s), tels que des problèmes esthétiques et l'usure normale.
- Réparation non autorisée et réinstallation du/des produit(s).
- Si l'installateur n'a pas suivi le processus de réclamation de garantie tel que détaillé dans la section 8 et/ou n'a pas fourni à Fox ESS une preuve adéquate du défaut et/ou un test sur site.
- Non-respect des réglementations de sécurité et/ou des instructions de fonctionnement conformément au manuel d'exploitation du produit.
- Décharge excessive ou déséquilibre interne des cellules dû à la négligence de l'acheteur ou de l'utilisateur final, y compris les situations où les batteries sont éteintes pendant de longues périodes ou sont dans un état qui gêne leur fonctionnement normal.
- La garantie sera suspendue si une mise à jour du firmware/logiciel est requise et que l'utilisateur final ou l'utilisateur actuel ne donne pas accès au produit jusqu'à ce que la mise à jour soit terminée. L'accès peut être accordé à distance (sans frais supplémentaires) ou sur site. Cette exclusion de garantie s'applique aux problèmes liés aux mises à jour du firmware/logiciel en attente si le retard n'a pas été causé par Fox ESS.
- Échec de l'enregistrement de l'onduleur et des batteries Fox ESS sur le portail de surveillance Fox ESS dans les délais requis, ou si l'enregistrement a eu lieu mais que le produit est hors ligne pendant plus de 6 mois, car ces conditions rendent difficile l'analyse et la détermination de la cause des problèmes pendant la période de garantie.
- Lorsque l'installateur n'a pas suivi le processus de réclamation de garantie comme détaillé dans la section ci-dessous, et/ou aucune preuve adéquate du défaut et/ou test effectué sur site n'a été fourni à Fox ESS ;
- Non-respect des réglementations de sécurité et/ou des instructions de fonctionnement par rapport au manuel d'exploitation du/des produit(s) ;
- Si le produit ne fonctionne pas pendant une longue période ou a été éteint pendant plus de trois mois, la capacité initiale SOC est inférieure à 50 %, ce qui entraîne une atténuation sérieuse de la batterie.
- Les produits sont modifiés sans l'approbation écrite de Fox ESS.
- Dommages au système causés par des opérations incorrectes d'un tiers ou d'un client, y compris lors du transport, de l'installation, de l'ajustement incorrect, de la modification et du retrait des marques d'identification. Si le ESS est utilisé comme dispositif de secours pour des traitements médicaux, cela peut entraîner des blessures personnelles, des pertes de vie ou des pertes catastrophiques de biens. Fox ESS ne sera pas responsable de toute perte.



aa) Mise en œuvre incorrecte et/ou utilisation d'un EMS (Système de gestion de l'énergie) certifié par un tiers et/ou perte de communication, non causée par Fox ESS.
bb) Ventilation et circulation inadéquates entraînant une réduction du refroidissement et du flux d'air naturel. Non-respect des lois et réglementations applicables.
Cette garantie ne couvre pas les fusibles, les supresseurs de surtension, les filtres, ni les dommages cosmétiques / optiques ou l'usure normale. Cette garantie ne couvre pas les frais liés aux employés de l'utilisateur final et/ou à des tiers, sauf indication contraire dans la garantie.

Lorsque le personnel autorisé de Fox ESS vérifie que la réclamation est valide et que le produit est défectueux en raison de défauts de matériaux ou de fabrication, Fox ESS, à sa seule discrétion, décidera de :

- i. Fournir des pièces de rechange et des instructions à l'Acheteur pour effectuer la réparation sur site.
- ii. Réparer le produit sur site ou dans un bureau ou centre de service désigné par Fox ESS.
- iii. Fournir le produit le plus proche dans la gamme actuelle de produits pour remplacer le produit défectueux ou endommagé.
- iv. Si la pièce de remplacement n'est pas compatible avec le système existant, le système entier sera remplacé.

Les produits de remplacement peuvent différer en termes de spécifications et de taille dans les limites jugées raisonnables (performance égale ou supérieure) par Fox ESS. Fox ESS peut remplacer des pièces par des pièces reconditionnées.

CETTE GARANTIE CONSTITUE LE SEUL ET EXCLUSIF RECOURS DE L'UTILISATEUR FINAL POUR LES RÉCLAMATIONS CONTRE FOX ESS EN CE QUI CONCERNE LES PRODUITS VISÉS PAR LA PRÉSENTE GARANTIE. TOUTES LES AUTRES GARANTIES, CONDITIONS, GARANTIES OU DÉCLARATIONS DE FOX ESS RELATIVES AUX PRODUITS VISÉS PAR LA PRÉSENTE, QU'ELLES SOIENT ORALES OU ÉCRITES, EXPRESSES OU IMPLICITES, LÉGALES OU AUTRES, EN VERTU D'UN CONTRAT, Y COMPRIS, SANS LIMITATION, TOUTES LES GARANTIES DE COMMERCIALISATION OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, SONT PAR LA PRÉSENTE EXCLUES.

Pour toute autre réclamation de dommages liée à cette garantie, le personnel de service de Fox ESS n'est responsable que dans les limites suivantes :

- a) Fox ESS est responsable en cas d'intention ou de négligence grave ;
- b) En cas de négligence simple, Fox ESS n'est responsable que si une obligation essentielle de la garantie est violée. La responsabilité est limitée aux dommages prévisibles ;
- c) Les limitations de garantie mentionnées ci-dessus s'appliqueront, sauf si elles sont contraires aux prescriptions légales en vigueur dans chaque pays concernant la responsabilité du produit. En cas de conflit avec l'une de ces prescriptions, l'annulation ne concernera que la clause en question, le reste demeurant valable. En particulier, cela sera applicable conformément à la Directive 1999/44/CE de la Communauté européenne, qui s'applique à tous les produits achetés pour être installés dans le territoire de l'Union Européenne.

6. Exclusions

Cette politique ne couvre pas les composants qui n'ont pas été initialement vendus par Fox ESS dans le cadre du produit. Cela inclut également les composants du système fournis par l'Acheteur, l'Utilisateur Final ou l'Installateur, qui peuvent être du même fabricant et/ou modèle que ceux fournis par Fox ESS.

Cette garantie ne couvre pas les dommages accessoires ou consécutifs résultant de dysfonctionnements, de pannes ou de défauts du produit fourni. En particulier:

- a) Fox ESS et ses affiliés ne sont pas responsables des dommages causés aux biens de l'Acheteur ou de tiers, y compris, mais sans s'y limiter, les dommages aux bâtiments, véhicules, équipements ou autres biens matériels.
- b) Aucun remboursement ou compensation ne sera fourni pour les coûts énergétiques ou les frais d'exploitation engagés par l'Acheteur en raison de dysfonctionnements du système, y compris toute augmentation des coûts d'électricité ou d'autres services.
- c) Sous réserve des limites de la loi, Fox ESS décline toute responsabilité en cas de blessures ou de dommages corporels ou matériels causés à des tiers résultant de l'utilisation ou du mauvais fonctionnement du système.
- d) Toute perte résultant de la perte de profits, d'opportunités commerciales ou de perturbations des activités de l'Acheteur, de l'Utilisateur Final ou de tiers ne sera pas remboursée.
- e) Fox ESS ne sera pas responsable des dommages indirects, spéciaux, punitifs ou exemplaires découlant de l'utilisation du système, quelle que soit la cause, qu'elle soit fondée sur un contrat, un délit, une responsabilité stricte ou autre.
- f) Les coûts associés à la réparation ou au remplacement du système ne sont pas couverts par la garantie, sauf si cela est expressément mentionné dans les termes contractuels décrits ici ou dans les accords accessoires spécifiquement convenus entre les parties.
- g) La garantie est limitée dans le temps et ne s'étend pas au-delà de la période spécifiée ;
- h) Toute demande de dommages doit être soumise dans le délai spécifié, sinon la demande sera annulée.

En signant le contrat de fourniture ou en acceptant la commande d'achat des Produits, l'Acheteur reconnaît qu'il comprend et accepte sans réserve les limitations ci-dessus..

Pour bénéficier d'une couverture complète de la garantie Fox ESS, l'onduleur et les batteries doivent être enregistrés sur la plateforme de surveillance Fox ESS (<https://www.foxesscloud.com/v2>) dans les 3 mois suivant l'installation et rester en ligne pendant toute la période de garantie. Fox ESS nécessite la possibilité de réaliser des mises à jour de firmware à distance sur les onduleurs et les batteries pendant la période de garantie. L'Acheteur reconnaît que ces mises à jour peuvent interrompre temporairement leur fonctionnement. En installant les onduleurs et les batteries et en les connectant au portail de surveillance Fox ESS, l'Acheteur consent à des mises à jour périodiques sans préavis. Si une mise à jour en ligne ne peut être réalisée, Fox ESS se réserve le droit de contacter l'Utilisateur Final en utilisant les informations de contact fournies sur la plateforme de surveillance. Ce contact ne servira qu'à faciliter les actions nécessaires à la réalisation de la mise à jour. Fox ESS s'assure que les informations de contact seront traitées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et aux lois de protection des données en vigueur. Les informations ne seront utilisées qu'à des fins d'assistance liées à la mise à jour et ne seront pas partagées avec des tiers sans le



consentement de l'Utilisateur Final, sauf si la loi l'exige. L'Utilisateur Final a le droit de retirer son consentement pour le traitement des données à tout moment, ainsi que d'exercer ses droits en vertu du RGPD, y compris l'accès, la rectification, la suppression et l'opposition au traitement des données.

L'Acheteur est tenu de faciliter le contact entre Fox ESS et l'Utilisateur Final en fournissant les informations nécessaires pour garantir une communication efficace. De plus, l'Acheteur doit mettre en place toutes les procédures nécessaires pour se conformer aux exigences de la confidentialité telles qu'elles sont imposées par le RGPD. Cela inclut l'information de l'Utilisateur Final concernant le traitement des données personnelles, l'obtention du consentement nécessaire et la mise en place de mesures appropriées pour protéger les données personnelles conformément aux réglementations en vigueur. Fox ESS ne pourra être tenu responsable de tout manquement de l'Acheteur concernant ces obligations.

Cette garantie sera annulée si:

- i. Le numéro de série du produit a été modifié, manipulé, ou ne peut pas être clairement identifié ;
- ii. L'Utilisateur Final ou l'Installateur ne rend pas le produit faisant l'objet d'une réclamation disponible pour inspection, test et correction, ou ne donne pas un accès adéquat à la propriété/bâtiment où le produit concerné est stocké ou installé, ou à l'ensemble du système photovoltaïque (PV) dont le produit concerné fait désormais partie, dans le cas où le produit a déjà été installé.
- iii. Le cas échéant, l'Utilisateur Final ou l'Installateur ne prouve pas que la maintenance a été effectuée pendant la période de garantie applicable, conformément au manuel du système Fox ESS..

Les produits qui ne sont pas certifiés et autorisés pour un marché et qui ont été vendus de manière non autorisée sont exclus de cette garantie. Ces produits doivent faire l'objet d'une réclamation directement auprès du vendeur du produit.

7. Enregistrement

Sauf si la loi l'exige, cette garantie est valable uniquement si toutes les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

a. Enregistrement sur le portail de surveillance

L'appareil doit être enregistré sur le portail de surveillance en ligne <https://www.foxesscloud.com/v2> pour le connecter au réseau et permettre le suivi de ses performances. Cet enregistrement doit être effectué dans les 6 mois suivant la date d'installation de l'appareil, sinon la garantie sera annulée. Maintenir l'appareil en ligne permet une surveillance continue pour collecter des données opérationnelles, faciliter l'analyse des anomalies et identifier rapidement les dysfonctionnements. De plus, cela permet des interventions rapides, l'accès à des rapports périodiques, des mises à jour logicielles et un support technique à distance, assurant ainsi une gestion plus efficace et une maintenance proactive du système. Le non-connexion de l'onduleur et de la batterie en ligne dans le délai spécifié annule la garantie..

b. Enregistrement du certificat de garantie

Le certificat de garantie doit être enregistré sur le site web <https://Warranty.foxesscloud.com>. L'enregistrement du produit doit être effectué dans les délais spécifiés sur ce site ; sinon, la garantie sera annulée. Dans tous les cas, toutes les garanties doivent être enregistrées dans les trente-six (36) mois suivant la date d'installation, avec une exclusion expresse de toute couverture en cas d'enregistrement tardif. Cependant, il est recommandé de compléter l'enregistrement au plus tard six (6) semaines après la date d'installation et de mise en service du produit, si possible. L'enregistrement du certificat de garantie permet de déterminer la date de début de la garantie et de définir la période de couverture, qui varie en fonction du modèle du produit. Le non-enregistrement du certificat de garantie dans les délais spécifiés annule la garantie.

c. Données requises pour l'enregistrement du certificat de garantie.

Les informations requises lors de l'enregistrement du certificat de garantie comprennent:

- i. Modèle du produit
- ii. Numéro de série du produit
- iii. Date d'installation
- iv. Nom du client
- v. Code postal de l'installation
- vi. Adresse complète de l'installation
- vii. Nom de l'entreprise installatrice

8. Processus de réclamation sous garantie

Les pièces détachées Fox ESS (à l'exception des batteries) seront livrées dans les trois jours ouvrables, sous réserve de la disponibilité des pièces détachées, après que la demande de service ait été acceptée et confirmée par l'équipe technique de Fox ESS par écrit. Les opérations d'ingénierie sur site sont effectuées par le client ou l'utilisateur final et sont exclues du champ d'application de cette garantie. Cette garantie ne couvre pas les services supplémentaires sauf ceux disciplinés ici, y compris, mais sans s'y limiter, la mise en service et toutes les activités nécessaires et accessoires qu'un installateur effectuerait dans des circonstances similaires. Fox ESS n'est pas responsable des frais d'installation sur site ou d'autres opérations non incluses dans la fourniture des pièces détachées. La fourniture sera considérée comme satisfaite dès que Fox ESS mettra les pièces détachées à disposition au lieu de livraison convenu. Les responsabilités de Fox ESS excluent le déchargement des pièces détachées du camion ou l'utilisation d'une grue, d'un chariot élévateur et d'autres outils logistiques dans le processus de livraison des pièces détachées.

Fox ESS peut, à sa discrétion, envoyer son personnel ou celui d'un tiers pour effectuer des services de réparation suite à une réclamation valide sous garantie. Cette réclamation sera considérée comme satisfaite et clôturée dès que le personnel envoyé par Fox ESS aura terminé les services de réparation à la satisfaction raisonnable de Fox ESS.

Fox ESS peut réparer le produit défectueux dans un atelier appartenant à, ou déterminé par, Fox ESS ou le personnel de service Fox ESS. Les frais de transport du produit endommagé pour son envoi à l'atelier pour réparation et le coût du retour du produit à l'utilisateur final par une société de transport commissionnée par Fox ESS seront à la charge de Fox ESS. Fox ESS peut également vérifier l'installation du produit et faire des recommandations pour d'éventuelles mesures correctives en vue de résoudre la réclamation sous garantie.

Fox ESS peut collecter les produits défectueux et remplacés qui deviendront la propriété de Fox ESS. Après le démontage du produit, l'utilisateur final, l'installateur ou le bénéficiaire de la garantie est responsable de stocker le produit de manière professionnelle, de



préférence dans l'emballage d'origine, prêt pour être récupéré par une société de transport commissionnée par Fox ESS, et de conserver le produit défectueux à ses frais afin de permettre à Fox ESS (ou à son sous-traitant) de le récupérer. Pendant la collecte du produit et son chargement pour le transport, l'utilisateur final est responsable de la surveillance adéquate de la collecte et, en particulier, du processus de chargement afin que le produit ne soit pas endommagé ou puisse être endommagé pendant le transport, notamment par un mauvais chargement, ce qui est reconnaissable par l'utilisateur final.

Il est de la responsabilité de l'installateur de contacter Fox ESS en cas de défaut avec les informations suivantes.

Nom de l'installateur :
Modèle du produit :
Code de défaut :
Détails du défaut :
Coordonnées :

Fox ESS peut demander des détails supplémentaires en fonction des conditions du défaut. Fox ESS effectuera des tests sur le produit et pourra conseiller à l'installateur de prendre des photos à des fins de vérification. L'installateur doit soumettre un formulaire RMA avec les preuves et toute information supplémentaire demandée par Fox ESS. Une fois le formulaire reçu, un numéro de ticket unique sera attribué, qui sera utilisé pour suivre l'avancement de la réclamation. Fox ESS est tenu d'approuver et d'expédier le produit (à l'exclusion des batteries) dans un délai de 3 jours ouvrables sous réserve de disponibilité du produit. Une fois le remplacement effectué, l'acheteur ou l'installateur est tenu d'organiser l'expédition du produit défectueux à Fox ESS dans un délai maximum de trente (30) jours ouvrables à compter de la réception des pièces de rechange. Le non-respect de cette obligation entraînera la perte de l'éligibilité pour le rabais de service mentionné à la section 5. Une exception peut être faite pour des cas spécifiques afin de minimiser les coûts logistiques, mais uniquement sous réserve de l'approbation de Fox ESS. L'acheteur, qu'il soit installateur ou utilisateur final, est responsable de suivre les composants défectueux. Si les pièces défectueuses ne peuvent pas être retournées, le client doit indemniser Fox ESS pour la perte à hauteur de la moitié de la valeur du produit original telle qu'indiquée sur la facture d'achat.

Sous réserve de la validité de la réclamation sous garantie, Fox ESS se réserve le droit de fournir un modèle de produit différent ou plus récent, ou un produit provenant d'un tiers, si cela est approprié. L'expédition et la date de livraison seront convenues entre les parties lorsque la réclamation aura été confirmée et acceptée. L'unité ou la pièce remplacée conservera la période de garantie du produit d'origine. Si la période de garantie restante du produit d'origine est inférieure à un (1) an, la période de garantie sera étendue à un (1) an à compter de la date de remplacement. Les pièces de remplacement peuvent être neuves ou rénovées si elles ont plus de 6 mois depuis la date de production. En cas de remplacement, le produit retiré devient la propriété de Fox ESS.

Les frais d'expédition et les frais de dédouanement seront gérés comme suit :

Région de service	Pays des régions	Frais d'expédition et/ou dédouanement
A Région	Union Européenne (Autriche, Belgique, Bulgarie, Danemark, Croatie, Chypre, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède, Slovaquie, Slovénie, Espagne, République tchèque) ; Israël, Royaume-Uni, Ecosse, Norvège, Suisse	Couvert par Fox ESS
B Région	Territoires d'outre-mer des pays précédemment listés. Bosnie-Herzégovine, pays non listés	Non couvert par Fox ESS

Si un produit prétendument défectueux est renvoyé à Fox ESS conformément à cette politique, et qu'il est constaté par Fox ESS qu'il est exempt de défauts justifiant son remplacement dans le cadre de cette politique, ou en raison de la responsabilité limitée mentionnée dans les sections 5 et 6, Fox ESS appliquera des frais d'inspection forfaitaires pour chaque produit et/ou cherchera à récupérer les coûts complets du produit de remplacement.

Fox ESS se réserve le droit d'exiger que l'utilisateur final paie un dépôt avant l'exécution subséquente pour les utilisateurs finaux ayant des paiements en retard lors de l'achat de produits ou de services auprès de Fox ESS, de ses filiales ou de ses distributeurs.

NOTE : TOUT REMPLACEMENT DE PRODUIT DOIT ÊTRE APPROUVÉ PAR FOX ESS DANS TOUS LES CAS. TOUT REMPLACEMENT DE PRODUIT EFFECTUÉ SANS LE CONSENTEMENT DE FOX ESS INVALIDERA UNE RÉCLAMATION ASSOCIÉE

9. Obligations de l'utilisateur final

L'utilisateur final doit fournir au personnel de service Fox ESS un accès gratuit au site, avec un outil de levage approprié, si nécessaire (hauteur d'installation supérieure à 1,80 m), ainsi que toute instruction spéciale pour l'accès au site. Fox ESS ne sera pas responsable si l'accès au site n'est pas fourni malgré une date convenue, et l'utilisateur final pourrait être facturé pour les frais encourus par Fox ESS si une visite supplémentaire est nécessaire en raison de l'absence d'accès.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur final de notifier Fox ESS de tout danger sur le site et de s'assurer que le site est exempt de dangers ou d'obstructions, et que toutes les précautions de sécurité sont suivies sur le site.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur final de garantir un stockage approprié et professionnel de tout produit dans un environnement sec et protégé (les indications pour cela peuvent être trouvées dans le manuel) et de maintenir correctement tous les produits.

En cas de confirmation de la cause de la défaillance hors de cette garantie par un rapport sur site, un rapport de récupération ou un rapport de réparation, Fox ESS se réserve le droit de facturer les coûts et dépenses associés, y compris, mais sans s'y limiter, les appels sur site impliquant une inspection qui détermine l'absence de maintenance corrective, remplacement d'équipement, installation, matériaux, frais de transport, frais de déplacement ou main-d'œuvre de Fox ESS ou de ses agents autorisés à l'utilisateur final. Fox ESS se réserve le droit d'ajuster les prix. En cas d'ajustements ou de modifications, Fox ESS en informera l'utilisateur à l'avance.

LES OBLIGATIONS DE FOX ESS DANS LE CADRE DE CETTE GARANTIE SONT EXPRIMÉMENT CONDITIONNÉES PAR LE RÈGLEMENT DES PAIEMENTS DÙS À FOX ESS, SES FILIALES OU DISTRIBUTEURS OU SES AGENTS AUTORISÉS (Y COMPRIS LES CHARGES D'INTÉRÊTS, LE CAS ÉCHÉANT) POUR LES PRODUITS. PENDANT LA DURÉE PENDANT LAQUELLE FOX ESS N'A PAS REÇU LE PAIEMENT DE TOUT



MONTANT DÛ POUR LES PRODUITS, CONFORMÉMENT AUX TERMES DU CONTRAT SOUS LEQUEL LE PRODUIT EST VENDU, FOX ESS N'A AUCUNE OBLIGATION EN VERTU DE CETTE GARANTIE. DE MÊME, PENDANT CETTE PÉRIODE, LA DURÉE DE CETTE GARANTIE CONTINUERA DE COURIR ET L'EXPIRATION DE CETTE GARANTIE NE SERA PAS PROLONGÉE EN CAS DE PAIEMENT DE MONTANTS EN RETARD OU IMPAYÉS.

10. Protection des données

Pour mettre en œuvre cette garantie, Fox ESS collecte, traite et utilise les données fournies par le client et le système cloud lors de l'enregistrement, comme décrit au point 2. Les données collectées seront utilisées exclusivement à des fins de gestion de la garantie et d'interventions de réparation. Si nécessaire, Fox ESS peut transférer ces données à une entreprise électrique tierce ou à d'autres agents désignés par Fox ESS pour les réparations, en s'assurant que ces parties traitent les données conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD).

De plus, Fox ESS collecte des données sur le fonctionnement et les conditions du système via la connexion en ligne pour surveiller la performance et garantir la sécurité. Ces données seront traitées pour protéger la vie privée de l'utilisateur final et utilisées uniquement dans les buts spécifiés. L'acheteur doit informer l'utilisateur final de ses droits en vertu du RGPD, y compris l'accès, la rectification, la suppression et l'opposition au traitement des données. Fox ESS s'engage à s'assurer que toutes les procédures de traitement des données sont conformes à la réglementation en vigueur.

11. Frais en cas d'inapplicabilité de la garantie

Si une réclamation de garantie est faite à Fox ESS et qu'il est déterminé que les conditions de garantie ne sont pas remplies, tous les coûts encourus pendant le processus de vérification de la réclamation seront à la charge de l'utilisateur final. Cela inclut, mais sans s'y limiter, les frais de main-d'œuvre encourus par Fox ESS pour l'examen du système ou les inspections des produits de batterie, y compris les frais pour le démontage et la (ré)installation des composants.

Cependant, l'utilisateur final sera exempté de ces frais s'il peut démontrer que la réclamation de garantie était valide et reconnue en fonction des circonstances au moment de la réclamation.

Fox ESS s'engage à gérer toutes les informations personnelles fournies par l'utilisateur final pendant ce processus conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et veillera à ce que les données soient traitées de manière légale, équitable et transparente.

12. Résolution des conflits

En cas de litiges liés aux réclamations sous garantie, ces litiges seront soumis et définitivement résolus selon les clauses de droit applicable et les procédures de résolution des conflits décrites dans le contrat d'achat ou la commande d'achat entre l'acheteur et Fox ESS. Si une telle clause n'est pas régulée dans ce document, les litiges seront soumis au tribunal compétent dans le pays d'origine du vendeur, dans le district où le vendeur est établi.

13. Force majeure

Fox ESS ne sera pas responsable envers l'acheteur, l'utilisateur final ou des tiers pour tout manquement ou retard dans l'exécution des termes et conditions de vente, y compris cette garantie limitée, en raison de causes de force majeure, guerres, émeutes, grèves, manque de main-d'œuvre, matériaux ou capacités adéquates et suffisantes, défaillances techniques ou de performance, et tout événement imprévu hors de son contrôle, y compris, mais sans s'y limiter, tout événement ou condition technologique ou physique non raisonnablement connue ou comprise au moment de la vente des produits ou de la réclamation sous garantie.

14. Garanties non indépendantes

L'acheteur a le droit de faire des réclamations en vertu de chacune des garanties énumérées ci-dessus ; cependant, si des réclamations de garantie découlent de plusieurs garanties limitées en raison d'un seul défaut, et que Fox ESS remédie à ce défaut comme indiqué ci-dessus, il sera considéré que Fox ESS a résolu toutes les réclamations de garantie applicables découlant de ce défaut.

15. Autres dispositions

La réparation ou le remplacement des produits ou la fourniture de produits supplémentaires n'initie pas de nouveaux termes de garantie, ni ne prolonge les termes originaux de cette garantie limitée. Les produits remplacés deviennent la propriété de Fox ESS, qui en disposera. Fox ESS se réserve le droit de fournir un autre type (différent en taille, couleur, forme et/ou puissance) si Fox ESS cesse la production des produits remplacés au moment de la réclamation. La garantie limitée peut être fournie, à la discrétion de Fox ESS et sous réserve de disponibilité, dans différentes langues comme traduction de courtoisie.

16. Droits légaux supplémentaires

En plus de la garantie fournie par Fox ESS, l'utilisateur final ou l'installateur dispose de droits statutaires qui ne seront pas limités ni remplacés par cette garantie. Nonobstant les dispositions de l'article 1 de cette politique, les produits fournis par Fox ESS bénéficient de garanties qui ne peuvent pas être exclues en vertu des lois de protection des consommateurs du pays/territoire où le produit est installé.

Si une partie, une disposition ou une clause de cette garantie limitée, ou son application à une personne ou circonstance, est jugée invalide, nulle ou inapplicable, cette décision n'affectera pas et ne laissera pas affectées toutes les autres parties, dispositions, clauses ou applications de cette garantie limitée. À cet effet, ces autres parties, dispositions, clauses ou applications de cette garantie limitée seront considérées comme séparables.

Informations de contact

FOXESS CO., LTD.
No.939 Jinhai 3rd Road, Longwan District, Wenzhou City
Zhejiang Province
China
+86 (510) 68092998
service@Fox-ess.com
www.Fox-ess.com